

Adresse de la 2e division de l'armée des Côtes de Brest aux ordres du général divisionnaire Tribot qui renouvelle le serment de défendre la liberté et la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la 2e division de l'armée des Côtes de Brest aux ordres du général divisionnaire Tribot qui renouvelle le serment de défendre la liberté et la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 333;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0333_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

k'

[Le c. de surv. de la comm. de Privas (1) à la Conv.; Privas, 1^{er} therm. II] (2).

Représentants,

Quel transport de joye nous éprouvons en apprenant chaque jour les nouvelles victoires de nos armées sur terre et sur mer. L'intrépidité des François les rend bien dignes de cette douce liberté qu'ils feront bientôt triompher dans toutes les parties du monde.

Et vous représentants infatigables qui, tour-à-tour, à la tête de nos phalanges victorieuses, sans cesse occupés du bonheur du peuple, conduisez vous-même nos vaillans défenseurs au champ de la gloire, partagés avec eux les dangers, recevez aussy le témoignage de notre vive reconnaissance. Continués, représentants, et la patrie e[s]t sauvée. Quant à nous, fermes dans nos devoirs, nous faisons toujours nos efforts pour concourir à la direction du char révolutionnaire et à la destruction de tous les traîtres et des intrigants. Notre cri de ralliement serra toujours : vive la République ! Vive la Montagne !

HEBRARD, PENEL, DURAND, DEBOZ, MARTINET, BOURRAD, LAFFONT (*secrét.*), FAURE, GIMOND.

l'

[No 2^e division de l'armée des Côtes de Brest aux ordres du g^{al} divisionnaire Tribout, à la Conv.; Brest, 15 therm. II] (3).

Citoyens,

Grâces immortelles vous soient rendues. Continués à démasquer les traîtres, à punir les factieux, sous quelques forme qu'ils se présentent.

Quand à nous, unis constamment à la représentation nationale, nous répétons le serment de défendre la liberté et l'égalité jusqu'à la mort : voilà nos sentimens; ils ne changeront jamais.

Vive la République, vive la Convention nationale ! Ce sera toujours là notre cri de ralliement. S et F.

[Applaudissemens]

ROBINET (*adjud'-g^{al} command' la place de Brest*), TRIBOUT (*g^{al} de division*), SOTET (*adjud'-cap^e de la place*) [et 145 autres signatures].

m'

[La compagnie des canoniers de la sectⁿ de l'Homme-Armé en station en la comm. d'Alençon (1) à la Conv.; Alençon, 13 therm. II] (2).

Citoyens représentants,

La compagnie des canoniers de la section de l'Homme-Armé, en station en cette commune, saisie d'horreur à la nouvelle de la conduite tyrannique de plusieurs scélérats qu'elle avait cru les plus fermes soutiens de la République, vous félicite de votre sublime conduite. Oui, dignes représentants d'un peuple qui veut être libre, vous avez encore une fois sauvé la patrie par votre énergie. Nous avons tous juré de vous faire un rempart de nos corps en défendant la liberté. Nous le tiendrons ce serment, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Continués, citoyens représentants, à bien mériter de la patrie. Vous vivez dans nos cœurs, et la postérité vous immortalisera à jamais.

Périssent les tyrans, sous quelque forme qu'ils se montrent ! Vive la République une et indivisible et impérissable !

[Applaudissemens]

DUBOIS, LAROCHE, LACROIX HENOCHE, CHAPATTE, GARNIER, DESPONTS aîné, CLUZEL, LUGOS, GALAND, OEUILLIOT, LACROIX fils, CRESPIEN, MICHAUD, ORGET, ADAM, HOCHÉ, DEMAINE, DESPONTS jeune, MAZIÈRES, JAQUOTOT, CAMUS, LEJOLIVET, BURCET, LABORDES, LIGOUX, BERNET, BRUCHY, GEOFFROY, TERMES, QUILLIER, PREVOST, CHAMPAGNE, BUREAUX, RENARD, DEROSCHE, LALOUET, CHAUMONT, FERMERY, BOURGEOIS, CLOR, FENAUX RENARD, SARRAUT, DESMORTREUX, ARMAND, PHILIPPE, HOHL, GRAVIER.

[Nous, officiers de la d[ite] compagnie, certifions les signatures cy-dessus véritables. En foi de quoi, nous avons signé : LAROCHE (*sous-lieut'*), DUBOIS (*cap^e*), LACROIX (*lieut'*), FERMERY (*serg'-maj.*)].

n'

[Les membres composant le conseil d'administration de la garde nat. de Vesoul (3) à la Conv.; Vesoul, 16 therm. II] (4).

Législateurs,

Encor une nouvelle conspiration ! Mais plus affreuse et plus horrible que toutes celles qui ont existées jusqu'icy. Quoi ! un catilina moderne a osé se montrer parmi vous ! Le traître insensé pouvoit-il croire que des hommes fiers d'avoir recouvrés leurs droits, accepteroient un nouveau tyran ?

Vous avés, citoyens législateurs, déchirés le voile qui couvroit des horreurs difficiles à concevoir. Vous avés, par votre fermeté et votre

(1) Ardèche.

(2) C 313, pl. 1245, p. 16, 17. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^h).

(3) C 315, pl. 1263, p. 23. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^h); J. Fr., n° 683.

(1) Orne.

(2) C 315, pl. 1263, p. 2; J. Fr., n° 683. Mentionné par Bⁿ, 29 therm. (2^e suppl^h).

(3) Haute-Saône.

(4) C 315, pl. 1263, p. 25.